

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Social Safari Inc.	Numéro de permis 2019504	Date d'inspection Le 19 novembre 2024	
Nom de l'établissement Centre récréatif 'A' Safari Social		Numéro de téléphone (506) 386-2262	
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Selena Landry		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	15 nov. 2024	19 nov. 2024
Commentaires : L'administratrice envoie un courriel démontrant que la documentation des activités quotidiennes est complétée. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune inspection de suivi n'a été effectuée. L'administratrice a envoyé les informations manquantes par courriel.			

original signé par  
Selena Landry

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 novembre 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Tina Munro

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 novembre 2024

\_\_\_\_\_  
Date